



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRES DE L'O.S.C.E

Schwarzenbergplatz 16
1010 Vienne

Téléphone : (43-1) 501.82.521
FAX : (43-1) 501.82.509

**Intervention de SEMA M. François ALABRUNE au Conseil permanent du 12 mai 2011
au sujet de la 6^e Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs
abolitions**

Il y a 10 ans, le 10 mai 2001, le Parlement français adoptait la loi tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. La France a été le premier Etat à reconnaître, par la loi, la traite négrière et l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

La France a également décrété une journée nationale de commémoration. Ainsi, depuis 2006, le 10 mai est la Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Le Président Sarkozy a prononcé à cette occasion le 10 mai 2011 un discours diffusé aux délégations (SEC.DEL/179/11).

Cette Journée est une occasion de regretter l'actualité du thème de l'esclavage et de la traite des êtres humains. L'esclavage moderne qui peut prendre la forme du travail forcé, de l'esclavage domestique, de la traite des femmes et des enfants, est une activité criminelle majeure. On estime qu'entre 800 et 900 000 personnes, dont 15 % de mineurs, en sont victimes dans le monde.

La France invite donc à la ratification universelle du Protocole additionnel à la Convention de Palerme qui vise à prévenir, réprimer et punir la traite des êtres humains. Elle renouvelle d'autre part son engagement dans la lutte contre la traite des êtres humains menée par l'OSCE, par le soutien qu'elle apporte au travail de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite, aux projets menées par les missions de terrain, et aux activités du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme.